

AVIS DE COURSE  
WINGFOIL 2022



Saint-Jean-de-Monts

14 & 15 MAI  
VENDEE  
*Gliss*  
EVENT

SAINT-JEAN-DE-MONTS  
ESPACE DES OISEAUX  
[WWW.VENDEEGLISSEVENT.FR](http://WWW.VENDEEGLISSEVENT.FR)



# AVIS DE COURSE WINGFOIL

Base Nautique de St Jean de Monts

Grade 5C

La course slalom WingFoil Vendée Gliss Event est une course au calendrier de la Fédération Française de Voile organisée par la SEML Saint Jean Activités le dimanche 15 mai 2022.

Cette compétition sportive s'intègre dans le programme d'animation de l'événement « Vendée Gliss Event »

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un WingFoil ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre WingFoil pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 (a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021/2024, incluant l'annexe T « Conciliation »
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - Les règlements fédéraux, ainsi que les règles techniques et de sécurité de wingfoil éditées par la FFV
- 1.4 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

## 2. INSTRUCTION DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en ligne à partir du vendredi 13 mai à 2022 15h
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.vendeeglisseevent.fr/>

## 3. COMMUNICATION

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un WingFoil ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les WingFoil.

## 4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

4.1 Tous les Wingfoil

4.2 Documents exigibles à l'inscription

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- b)** Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c)** une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- d)** si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les WingFoil peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.vendeeglisseevent.fr/participer-competitions>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un WingFoil doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5. DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Wingfoil	20€ ou gratuit pour les inscrits longue distance

## 6. PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les WingFoil peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

## 7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve pourra consister en une série qualificative et une série finale, selon le nombre d'inscrits.

## 8. PROGRAMME

8.1 Dimanche 15 mai

10h à 12h : Confirmation des inscriptions et retrait des dossards

12h : Briefing des coureurs (présence obligatoire)

14h00 : Courses à suivre

8.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h le dimanche 15 mai 2022. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h.

## 9. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 [DP] Les WingFoil doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de dimanche 15 mai à 10h

9.2 Les WingFoil peuvent être contrôlés à tout moment.

9.3 [DP] Matériels de sécurité : Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Combinaison isothermique jambes longues d'une épaisseur minimum de 1,5mn portée intégralement,
- Port du casque conforme à la norme EN 1385 depuis la mise à l'eau, jusqu'au retour à terre.
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme à la division 240.
- Un leash d'aile

## 10. LIEU

10.1 Le village animation est situé plage des Oiseaux devant le palais des congrès de Saint-Jean-de-Monts.

10.2 La zone de course est située devant la plage des Oiseaux.

## 11. LE PARCOURS

Les parcours seront du type parcours construits élaborés par la FFVoile pour les supports à foil (exemples : PARCOURS TYPES « AMERICA'S CUP » réduit, PARCOURS TYPES « AMERICA'S CUP » 2 TOURS, PARCOURS SLALOM DOWNWIND 3 JIBES)

## 12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 13. CLASSEMENT

13.1 Le système de Points à Minima s'applique.

13.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

**a)** Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses

**b)** Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 15. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du kiteboard, la mauvaise navigation d'autres kiteboards, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



# ANNEXE

## COVID-19 à l'avis de course

### PRÉAMBULE

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Il est recommandé d'avoir recours à des moyens digitaux comme le « Tableau Officiel ». Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1 (a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition

## 1. GESTES BARRIÈRES ET RECOMMANDATION (DP)

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage devra réaliser l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :

[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)

- Tous les participants au Slalom WingFoil, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.

- Les regroupements de personnes doivent être organisés dans le respect des préconisations gouvernementales et des gestes barrières.

- Le port du masque est recommandé lorsque les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.

- Les gestes barrières doivent être respectés par tous. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.

- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1 (a)).

## 2. RÉFÉRENT COVID ET CELLULE DE CRISE EN CAS DE SUSPICION DE CONTAGION :

### a-Référent COVID :

Le référent COVID sera Angéline RAMIER.

### b-Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

• La cellule COVID pourra être composée du / de :

o Représentant de l'AO Philippe LE DUAULT

o Président du Comité de Course,

o Président du Jury ou Chief Umpire,

o Référent COVID,

o Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

• Fonctionnement :

Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile.

Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

### 3. PRISE EN COMPTE DU RISQUE COVID19 PAR LES PARTICIPANTS :

En s'inscrivant au Slalom WingFoil tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

### 4. CAS SUSPECT DE COVID 19 :

Un concurrent, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.